

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2024/07/099 DU 22 JUILLET 2024

Bilan de la concertation préalable du public concernant la procédure de mise en compatibilité du PLU de Vauvert avec le projet portant sur la création de trois doublets de puits et deux puits avec leurs infrastructures associées au sein de la concession de mines de sels de sodium dite de PARRAPON.

Les modalités de concertation préalable du public, conformément aux dispositions de l'article L.103-3 CU, ont été fixées par délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2023. Les modalités retenues sont les suivantes :

- Affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- Dossier d'information disponible en mairie et sur le site Internet de la commune <https://www.vauvert.com/>,
- Mise à disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations et contributions de toute personne intéressée,
- Mise à disposition du public sur le site Internet de la commune <https://www.vauvert.com/> d'un registre dématérialisé destiné à recueillir les observations et contributions de toute personne intéressée.

Les modalités de concertation préalable ont été portées à connaissance du public de la manière suivante :

- Affichage en mairie et sur le site Internet de la commune de la délibération fixant les objectifs et modalités de concertation à partir du 30 avril 2024 ;
- Communication sur panneaux d'information municipale situés à l'Hôtel de Ville à partir du 04 décembre 2023 ;

Information du public :

Conformément aux modalités définies dans la délibération du 20 novembre 2023 :

- Un dossier d'information préalable résumant la procédure et présentant son objet, complété de plans relatifs au projet porté par Kem One ont été mis à disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, à partir du 30 avril 2024 ;
- un dossier d'information préalable résumant la procédure et présentant son objet, complété de plans relatifs au projet porté par Kem One ont été mis à disposition du public sur le site internet <https://www.vauvert.com/> à partir du 30 avril 2024 ;

Supports d'expression mis en place

Conformément aux modalités définies dans la délibération du 20 novembre 2023 :

- Un registre d'expression a été mis à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture au public à partir du 30 avril 2024 ;

- Un registre d'expression a été mis à disposition du public sur le site Internet de la commune <https://www.vauvert.com/grands-projets/dossier-concertation-prealable-mise-en-compatibilite-plu/> à partir du 30 avril 2024.

Bilan de la participation du public :

Les conditions permettant la formulation d'observations ont été réunies conformément aux dispositions de l'article L.103-3 du code de l'urbanisme et de la délibération du 20 novembre 2023.

Aucune observation n'a été formulée dans le cadre de cette concertation préalable.